



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-64-3

Version PDF

Références : 2016-64, 2016-64-1 et 2016-64-2

Ottawa, le 12 mai 2016

Avis d'audience

16 mai 2016

Vancouver (Colombie-Britannique)

Retrait de l'article 6

Donnant suite aux avis de consultation de radiodiffusion 2016-64, 2016-64-1 et 2016-64-2, le Conseil annonce ce qui suit :

**À la demande du demandeur, l'article 6 est retiré de la présente audience.
Le Conseil a fermé le dossier de cette demande.**

Article 6

Ethnic Channels Group Limited
Surrey (Colombie-Britannique)
Demande 2015-1120-5

Demande présentée par Ethnic Channels Group Limited en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale spécialisée à caractère ethnique à Surrey.

Secrétaire générale